



**CTSD 29 janvier 2018.**  
**Déclaration UNSA / SNPDEN**  
**Second degré**



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Désormais depuis la rentrée 2016, les dotations sont calculées à la structure, chaque division apportant 29 heures, 26 heures fléchées disciplinairement et correspondant aux enseignements obligatoires auxquelles s'ajoute une marge d'autonomie de 3 heures par division. La dotation de l'établissement pour la rentrée suivante se calcule donc dès les structures prévisionnelles connues hors allocation spécifique de moyens. A ce titre, nous nous réjouissons du maintien des heures spécifiques pour les classes bilingues, les classes à horaires aménagés et les sections sportives.

En septembre 2016 les établissements avaient conservé, à structure égale, la même DGH que celle de septembre 2015, augmentant ainsi leur marge d'autonomie sous forme d'une sur dotation. Depuis, l'attribution des DGH conduit à une réduction de cette marge.

Ainsi, une étude des allocations horaires permet de savoir si l'établissement a subi une variation de cette marge d'autonomie. On calcule tout d'abord l'évolution théorique de la DGH, à savoir plus ou moins 29 heures en raison de la variation du nombre de division et on la compare à la DGH réellement attribuée. Par exemple, pour le collège de Brioude qui a deux divisions de moins, la variation de la DGH est de - 56,5 heures alors qu'elle aurait dû être de -58 heures.

Cependant cette minoration de perte s'explique par l'ouverture d'une nouvelle section sportive. Or ce dispositif donne lieu à un financement supplémentaire accordé par l'inspection d'académie.

Pour le collège du Chambon et le Collège Jules Vallès, il ne s'agit que du rattrapage de la sous dotation de l'an passé, ces deux établissements ayant dû financer en grande partie sur leur autonomie l'ouverture de classe.

Par conséquent, globalement dans le département, l'ajustement vers une DGH sans sur dotation se fait progressivement. Elle touche aussi bien les établissements qui ont une ouverture de division, financée en partie par la marge d'autonomie, que pour les établissements perdant une division.

La prévision d'effectifs fait apparaître les éléments suivants dans le département :

- Le nombre moyen d'élèves par classe est 23,73. L'an dernier, il était de 23,91. La moyenne nationale était de 25,5 en 2016.
- 16,6 % des classes ont 29 élèves et plus. (0,75 en 2017)
- 34,36 % des classes sont à moins de 24 élèves et ne nécessitent donc pas de dédoublement en sciences et technologie. (40,82 en 2017)
- 57,92 % des classes ont moins de 27 élèves (78,28 en 2018).

On constate donc une augmentation générale du nombre de classe avec des effectifs plus lourds.

A première vue, la proposition de répartition de la dotation globale horaire départementale pourrait être accueillie avec une certaine satisfaction puisqu'elle s'avère conforme à l'application des textes nationaux.

Mais malheureusement, et c'est là que le bât blesse, la prévision d'effectifs retenue est toujours celle établie par les services rectoraux et elle est trop souvent minorée par rapport aux remontées effectuées par les établissements.

Il en ressort donc que la phase de dialogue constituée par le renseignement de la fiche navette n'a plus de raison d'exister puisque les informations fournies par les établissements ne sont pas prises en considération. Par conséquent, les chefs d'établissement se disent prêts à boycotter l'an prochain cette procédure qui est, en l'état, inutile.

De plus, il est à dénoncer à nouveau l'injonction faite par le rectorat de réunir le conseil d'administration avant le mois de mars pour qu'il se prononce sur l'emploi de la DGH, ce qui est contraire aux textes et remet directement en cause l'autonomie des établissements.

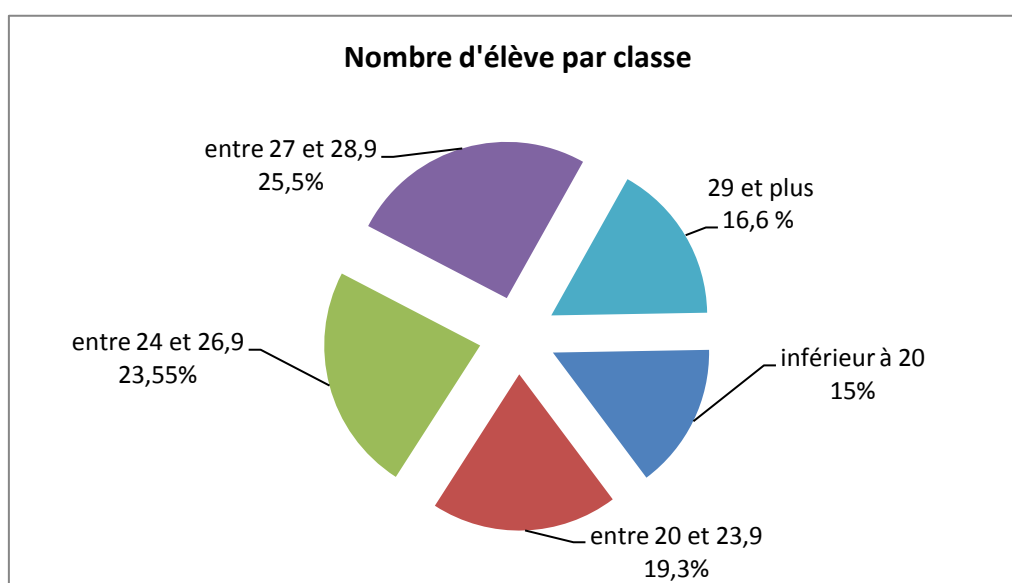
Enfin, il est indispensable que dès aujourd'hui Monsieur l'inspecteur d'académie vous vous engagez à financer toute éventuelle ouverture de classe à hauteur de 29 heures et non pas comme cela a pu se faire les années précédentes à 26 heures ou 12 heures voire 5 heures !

Les représentants UNSA – Education.

### Statistiques prévision de rentrée 2018 Département de la Haute-Loire

#### Nombre d'élèves par classe

	moins de 20	entre 20 et 23,9	entre 24 et 26,9	entre 27 et 28,9	29 et plus	
sixième	11	14	6	22	11	64
cinquième	7	11	23	14	11	66
quatrième	11	13	27	17	0	68
troisième	10	12	5	13	21	61
total	39	50	61	66	43	259
	15,06%	19,31%	23,55%	25,48%	16,60%	
	34,36%		65,64%			
	57,92%			42,08%		
	83,40%				16,60%	



## Comparaison entre variation théorique et variation réelle de la DGH

ALLEGRE	DU MONT BAR
AUREC SUR LOIRE	GORGES DE LA LOIRE
BLESLE	LES FONTILLES
BRIOUDE	LA FAYETTE
BRIVES CHARENSAC	CORSAC
CRAPONNE	HAUTS DE LARZON
LA CHAISE DIEU	H POURRAT
LANDOS	R L STEVENSON
LANGÉAC	HAUT ALLIER
LE CHAMBON SUR LIGNON	LIGNON
LE MONASTIER	L EYNAC
LE PUY	J VALLES
LE PUY	LA FAYETTE
MONISTROL SUR LOIRE	MONTEIL
PAULHAGUET	VAL DE SENOUIRE
RETOURNAC	B VIAN
SAUGUES	J BARRANDE
SAINT DIDIER EN VELAY	R RUEL
SAINTE FLORINE	THOMAS
SAINTE JULIEN CHAPTEUIL	J ROMAINS
TENCE	LA LIONCHERE
YSSINGEAUX	J MONNET

DGH			
2017	2018	Δ	%
302	271	-31	<b>-10,26%</b>
331	356	25	<b>7,55%</b>
126,5	119	-7,5	<b>-5,93%</b>
618,5	562	-56,5	<b>-9,14%</b>
381	332	-49	<b>-12,86%</b>
242	237	-5	<b>-2,07%</b>
144	140	-4	<b>-2,78%</b>
275	271	-4	<b>-1,45%</b>
286	283	-3	<b>-1,05%</b>
235	254	19	<b>8,09%</b>
330	299	-31	<b>-9,39%</b>
722	710	-12	<b>-1,66%</b>
605	518	-87	<b>-14,38%</b>
876,5	819	-57,5	<b>-6,56%</b>
243,5	236	-7,5	<b>-3,08%</b>
362	329	-33	<b>-9,12%</b>
126	123	-3	<b>-2,38%</b>
693	693	0	<b>0,00%</b>
306	300	-6	<b>-1,96%</b>
500	498	-2	<b>-0,40%</b>
247	239	-8	<b>-3,24%</b>
595	562	-33	<b>-5,55%</b>
8547	8151	-396	<b>-4,63%</b>

structure			variation DGH		
2017	2018	Δ	théorie	réelle	écart
10	9	-1	-29	-31	-2
11	12	1	29	25	-4
4	4	0	0	-7,5	-7,5
19	17	-2	-58	-56,5	1,5
11	10	-1	-29	-49	-20
8	8	0	0	-5	-5
4	4	0	0	-4	-4
9	9	0	0	-4	-4
9	9	0	0	-3	-3
8	8	0	0	19	19
11	10	-1	-29	-31	-2
22	21	-1	-29	-12	17
19	16	-3	-87	-87	0
27	25	-2	-58	-57,5	0,5
8	8	0	0	-7,5	-7,5
12	11	-1	-29	-33	-4
4	4	0	0	-3	-3
23	23	0	0	0	0
10	10	0	0	-6	-6
16	16	0	0	-2	-2
8	8	0	0	-8	-8
18	17	-1	-29	-33	-4